

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le 26 mai à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal MODET, Maire.

Présents : M. Pascal MODET, Mmes REVAULT Charlotte, TRÉVAUX Micheline, MM. VIALE Thierry, MURA Bastien, ROGLIARDO Sébastien, Mmes MEURQUIN Fabienne, BRANDIER Stella, CHETOUANE Chafika, MM. SERRA Alain, LE PROUX de la RIVIÈRE Patrice, Mme MODET Nathalie.

Absents excusés : M. Frédéric ROUGIER (pouvoir à Mme Charlotte REVAULT), Mme MALLET Jacqueline, M. DESCAZEAUX Bruno

Secrétaire de séance : M. LE PROUX de la RIVIÈRE Patrice

Lecture est faite du précédent compte rendu du Conseil Municipal en date du 7 avril 2021.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Maître Sandrine PAGÈS, notaire à BORDEAUX, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner la parcelle C 63, d'une superficie totale de 293 m², sise *Le Bourg* à BAURECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles susdites.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Maître Stéphanie ABBADIE-BONNET, notaire à LANGOIRAN, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner la parcelle C 75, d'une superficie totale de 52 m², sise *Le Bourg* à BAURECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles susdites.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Maître Stéphanie Victor MARIN, notaire à LIBOURNE, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner les parcelles A 331, A 1027, A 1028 et A 1154, d'une superficie totale de 722 m², sises *Le Bourg* à BAURECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles susdites.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Maître Thomas MESA-SPARBE, notaire à PARIS, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner la parcelle C 889, d'une superficie totale de 408 m², sise *Le Bourg* à BAURECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles susdites.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Maître Anne PUIGCERCOS, notaire à LANGOIRAN, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner les parcelles A 1194, A 1195, A 1196 et A 1197 (tiers indivis de la parcelle), d'une superficie totale de 1 150 m², sises *Mougnon* à BAURECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles susdites.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PUBLICS

Les Conseillers Municipaux représentant les associations ne prennent pas part au vote concernant celles-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,
DÉCIDE de répartir les crédits votés au budget primitif 2021, comme suit :

COMPTE 6574	Pour mémoire 2020	Propositions 2021	Abstentions
Associations communales			
Club de Lecture	700.00 €	700.00 €	A. SERRA A. SERRA, T. VIALE P. de la RIVIÈRE
Comité des Fêtes	2 000.00 €	1 300.00 €	
Sauvegarde Sites et Monuments	500.00 €	700.00 €	
Société de chasse de Baurech	500.00 €	500.00 €	
USEP École de Baurech	160.00 €	160.00 €	
EBB	0 €	0 €	
Associations intercommunales			
FNACA Créon	30.00 €	30.00 €	
REV	189.00 €	189.00 €	
Secrétaires de Mairie du canton	30.00 €	30.00 €	
Sté Archéologique Lignan Créon	50.00 €	50.00 €	
Autres organismes			
AMG+AMF	215.58 €	220.23 €	
CAUE	61.00 €	61.00 €	
SPA	261.30 €	269.40 €	
Divers	3 803.12 €	4 290.37 €	
TOTAL	8 500.00 €	8 500.00 €	

INSTALLATION DE SANITAIRES

M. Thierry VIALE présente plusieurs devis concernant la fourniture et l'installation de sanitaires dans la cour de l'école. Cette installation nécessite la fourniture de blocs sanitaires type "Algeco", agrémentés d'un bardage bois, et d'un raccordement sanitaire.

Les membres du Conseil s'interrogent sur la réglementation notamment concernant les normes d'accessibilité auxquelles ces devis ne semblent pas répondre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de reporter à une prochaine réunion le choix des devis concernant l'acquisition et l'installation de sanitaires dans la cour de l'école, dans l'attente de plus d'informations concernant les normes d'accessibilité.

COUVERTURE DE L'ÉGLISE

M. Thierry VIALE rappelle au Conseil Municipal que la commune a dénoncé le contrat d'entretien de la couverture de l'église qui avait été signé avec l'entreprise TMH. Il précise qu'il est cependant nécessaire d'effectuer des travaux de dévégétalisation et de nettoyage manuel de l'extérieur du clocher de l'église Saint Saturnin et présente plusieurs devis en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le devis de l'EIRL ACCESS ELAGAGE d'un montant total de 3 400 € HT, comprenant la dévégétalisation et le nettoyage du clocher extérieur de l'église, ainsi que la pose de grillages anti-volatiles sur 33 ouvertures

CHARGE le Maire de passer commande

PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'un accroissement d'activité dû à cette saison, il est nécessaire de recruter un agent technique jusqu'au 31 août 2021.

Mme TRÉVAUX rappelle au Conseil Municipal que deux ATSEM sont en poste actuellement à l'école : Sandrine GIGLIO, ATSEM titulaire en petite et moyenne section de maternelle et Cassandra LAPEYRE, ATSEM non titulaire en moyenne section dont le contrat se termine le 6 juillet 2021. Mme TRÉVAUX précise que les effectifs pour la rentrée prochaine ne permettront pas de regrouper les trois sections de maternelle dans une même classe et que la reconduction du contrat de Melle LAPEYRE est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le recrutement d'un agent technique jusqu'au 31 août 2021 et la reconduction du contrat de Melle LAPEYRE jusqu'au 7 juillet 2022

CHARGE le Maire de signer les contrats désignés ci-dessus

QUESTIONS DIVERSES

VOTE DES TAUX DES TAXES 2021

Annule et remplace la délibération n° 2021/025

Lors de sa séance du 7 avril 2021, le Conseil Municipal a voté le taux des taxes pour l'année 2021. Cette délibération a été transmise à la Préfecture qui en a constaté l'irrégularité. En effet, suite à la réforme nationale de la taxe d'habitation, les communes ne perçoivent plus de produit de taxe d'habitation depuis janvier 2021. Pour compenser cette perte, le taux départemental doit être ajouté au taux communal.

Le maire propose donc de procéder à un nouveau vote tenant compte de ces éléments.

Considérant que le taux communal des taxes 2020 s'élevait à :

- 15.36% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- 37.44% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Considérant la réforme nationale de la taxe d'habitation modifiée par la loi de finances de 2018

Considérant que depuis janvier 2021 les communes ne perçoivent plus de produit de taxe d'habitation

Considérant que pour compenser la perte de ce produit il sera notamment ajouté au taux communal de la TFPB celui du Département de la Gironde de 2020

Considérant que le taux départemental de la TFPB s'élève à 17.46%

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de maintenir les mêmes taux qu'en 2020, soit :

- Maintien du taux communal de la taxe foncière sur le bâti : 15.36%, auquel s'ajoute le taux départemental de 17.46%, soit un taux réformé de la TFPB de 32.82%
- Maintien du taux communal de la taxe foncière non bâtie : 37.44%

DÉCISION MODIFICATIVE

Dans le cadre de l'affaire opposant la commune à la société ALLIANCE FORETS BOIS, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte 673 du chapitre 67 en fonctionnement n'a pas été suffisamment provisionné ; il présente une modification budgétaire sous la forme d'un virement de crédits de 15 600 € comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
022- Dépenses imprévues	15 600 €	
67- Charges exceptionnelles 673- Titres annulés (ex. antérieur)		15 600 €
TOTAL	15 600 €	15 600 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE ce virement

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN STAND DE FRUITS ET LÉGUMES

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de Mme TOCQUEVILLE concernant l'installation sur le parking de Tastes d'un stand de fruits de saison issus de l'agriculture biologique ou raisonnée et de légumes en provenance du Jardin du Mascaret, ainsi qu'un mange-debout. Il serait ouvert du mardi au dimanche, de 16h à 19h30. Cette installation nécessiterait un branchement électrique et un point d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents, le projet de Mme TOCQUEVILLE pour installer un stand et un mange-debout sur le parking de Tastes, pour une période déterminée du 15 juin 2021 au 31 octobre 2021

DEMANDE, à la majorité des membres présents, une participation sous la forme d'un forfait mensuel de 30 € ou d'un forfait journalier de 5 €

CHARGE le Maire de signer toute convention relative à ce projet

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h20.